



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 8 février 2022**

Procès-verbal de la deuxième assemblée tenue le mardi, 8 février 2022 à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES:

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2022)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2022)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Valérie Kelly	Administratrice (2022)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

ABSENCE :

Il y a quorum

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Jean-Louis Vallée	Président, Société d'histoire de Sillery
M. Jean-Martin Lussier	Ingénieur forestier
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-02-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h
22-02-02	Canopée et charcottes – présentation et échanges	19 h 05
22-02-03	Adoption et suivis du procès-verbal du 14 décembre 2021	19 h 45
22-02-04	Adoption et suivis du procès-verbal du 11 janvier 2022	19 h 47
22-02-05	Informations de la conseillère municipale	19 h 50
22-02-06	Questions et commentaires du public	20 h 00
22-02-07	Activités et suivis	20 h 10
	▪ Assemblée générale et rapport annuel	
	▪ Mobilité et environnement	
	▪ Urbanisme et aménagement	
	▪ Histoire, patrimoine, culture	
	▪ Communautaire, parcs et loisirs	
22-02-08	Fonctionnement	20 h 40
	▪ Secrétariat	
	▪ Trésorerie	
	▪ Documentation	
22-02-09	Divers	20 h 50
22-02-10	Levée de l'assemblée	21 h 00

Procès-verbal

22-02-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du
jour.

22-02-02 La canopée urbaine et les charcottes – Présentation et échanges

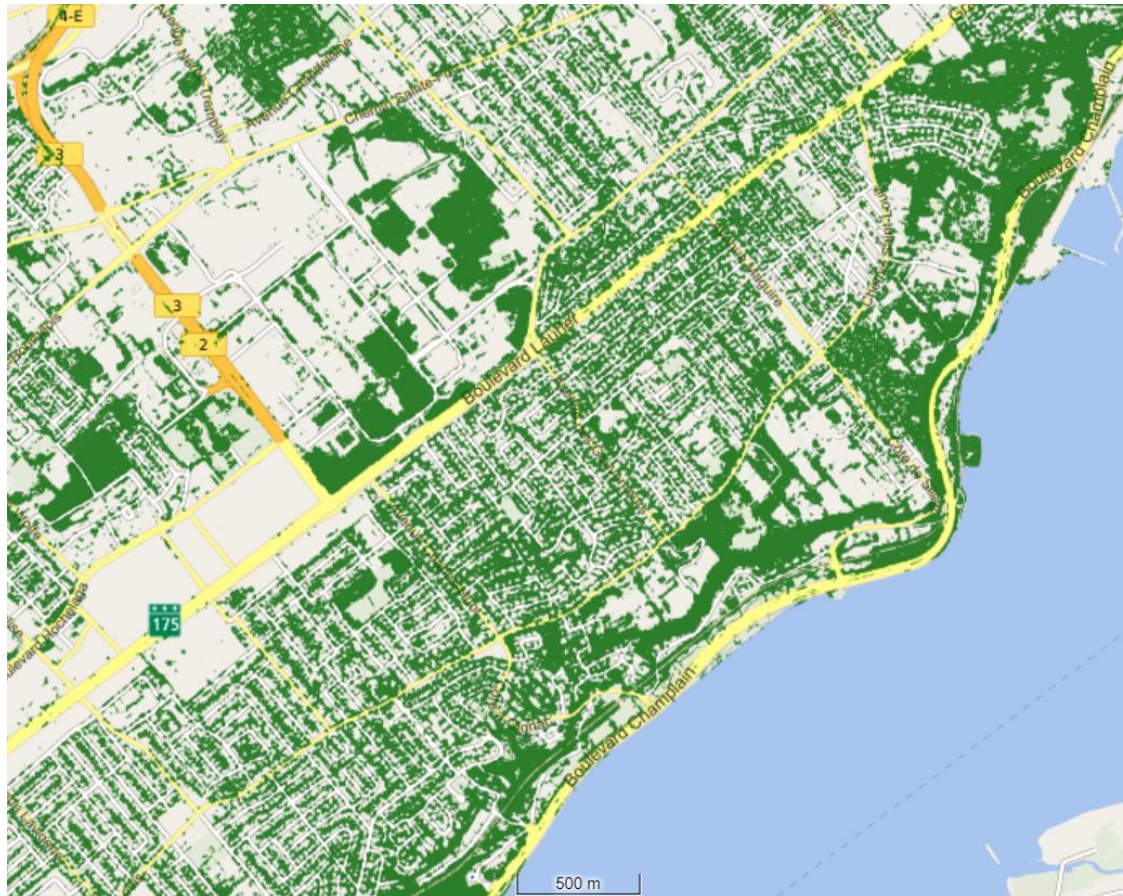
La canopée urbaine

M. Jean-Martin Lussier, ingénieur forestier de formation, s'intéresse à la sylviculture et à la forêt urbaine. À la demande de M^{me} Gennatas, il vient faire une brève présentation de quelques éléments de réflexion sur l'aménagement de la forêt urbaine.

Les récents débats portant sur le nombre d'arbres et sur l'abattage d'arbres associé aux infrastructures urbaines l'ont surpris. Selon lui, c'est la canopée qui est importante de gérer plus que le nombre d'arbres.

La canopée, c'est la projection au sol de la couronne des arbres, incluant les feuilles et les branches, tel qu'on peut la voir du ciel. Les villes du Québec de même que l'Institut national de la santé publique mettent l'accent sur la canopée à juste titre, parce que la canopée crée l'ombrage qui permet de lutter contre les îlots de chaleur et génère des écosystèmes qui favorisent la biodiversité. La canopée facilite également la gestion de l'eau parce qu'une partie de l'eau de pluie s'évapore sur les feuilles et que l'autre pénètre plus facilement dans le sol parce qu'il est plus perméable sous la couverture arborée.

Aperçu de la canopée du quartier

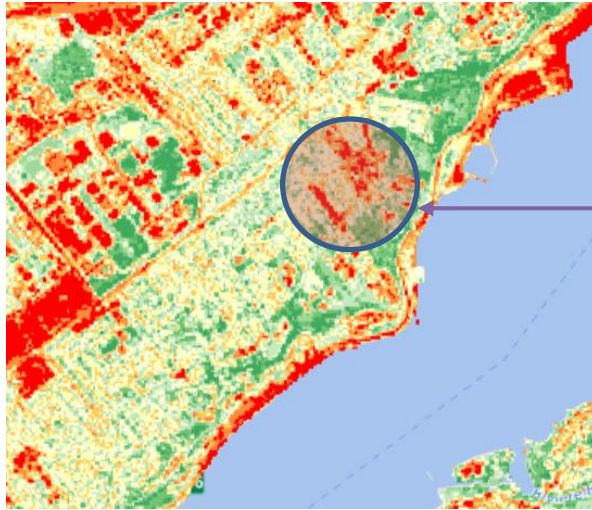


Source : [IGO2 - Données Québec \(gouv.qc.ca\)](https://www.igo2.com/Donnees-Quebec)

C'est pour lutter contre les îlots de chaleur que la canopée urbaine révèle son plein potentiel. Deux cartes sont affichées à l'écran, l'une illustrant la

répartition de la [canopée dans la Ville de Québec](#), l'autre, [les îlots de chaleur](#). La chaleur excessive associée à des canicules en été est une cause de mortalité qui a été particulièrement bien étudiée en Europe. Avec les changements climatiques en cours, le problème devrait être plus fréquent dans nos régions.

Du point de vue de la santé publique, l'enjeu des îlots de chaleur est inégal dans la Ville de Québec. On voit sur la carte que le quartier de Sillery n'est pas très affecté par les îlots de chaleur qui sont concentrés sur l'avenue Maguire et dans le secteur de Bergerville. Par contre, les îlots sont envahissants dans le quartier de Limoilou.



Depuis 2015, la Ville de Québec a une stratégie de gestion de la canopée forestière qui vise à faire monter l'indice de canopée à 35% à l'intérieur du périmètre urbain d'ici 2025. ([Vision de l'arbre 2015-2025](#)).

Source : [IG02 - Données Québec \(gouv.qc.ca\)](#)

Le [bilan réalisé en 2020](#) (p.29) montre que l'indice de canopée dans le périmètre urbain est passée de 32% en 2015 à 31% en 2020. Cet écart de 1% n'est pas significatif parce qu'il pourrait être attribuable aux méthodes d'évaluation de la canopée qui se sont améliorées dans l'intervalle. D'autres facteurs pourraient être en cause comme l'agrile du frêne, le développement urbain et l'entretien des lignes de transport par Hydro-Québec.

Dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, l'indice est passé de 36% à 32%. L'écart est plus important et il faudra voir s'il s'accroît à long terme. Si oui, il y aura un réel problème.

Pour atteindre l'indice visé de 35% à l'intérieur du périmètre urbain d'ici 2025, l'indice ciblé de canopée pour le quartier de Sillery ([Bilan](#), p.32) est de 50%. L'indice en 2015 était de 42 %, mais il est passé à 37% en 2020. Cet écart de 5% n'est pas explicité dans le bilan, mais on compte sur la plantation de nouveaux arbres pour y remédier.

La plantation de nouveaux arbres est intéressante, mais l'impact sur la canopée peut être long à se manifester puisqu'il faut attendre entre 15 et 30 ans avant que les arbres atteignent un déploiement intéressant. Le temps, c'est la pierre angulaire et l'enjeu de la gestion forestière.

La gestion de la canopée est dynamique. Les arbres sont vivants et certains peuvent vivre jusqu'à 300 ans. Pour maintenir une canopée, il faut balancer les plus et les moins, les facteurs favorables et les facteurs défavorables.

Les moins ont le plus d'impact parce que lorsqu'un arbre meurt, de cause naturelle ou par abattage, il se forme un trou dans la canopée qui prendra du

temps à se résorber. Parmi les plus, figurent l'expansion de la canopée par les plantations, le remplacement et la régénération naturelle ainsi que la création de nouveaux espaces de plantation par déminéralisation (microsites).



Le choix des essences de plantation ou de remplacement est important. Dans les dernières années, on a eu tendance à planter des arbres mâles qui ne produisent pas de fruits de sorte que les charges de pollens ont augmenté et les allergies également. On a aussi planté beaucoup de frênes, une espèce très résistante, mais qui s'est avérée vulnérable face à une infestation d'agriles.

Le suivi phytosanitaire des arbres est important pour les garder en santé. De même, l'espace alloué aux arbres a un impact sur leur survie. Lorsqu'il n'y a pas de compétition, les racines d'un arbre font de deux à trois fois le rayon de la cime et se déploient près de la surface, dans les 20 premiers centimètres du sol. Il faut tenir compte de cet aspect lorsqu'on envisage de planter plusieurs arbres pour en remplacer un.

La propriété des arbres est également un facteur important dans la gestion forestière. La canopée urbaine se compose de quatre éléments principaux, chacun ayant ces particularités et ces contraintes : les arbres de rue, les arbres sur terrain, les parcs aménagés et les boisés naturels. La Ville gère environ 25% des arbres en milieu urbain, le reste relève de la propriété privée. Elle n'a pas le contrôle direct sur ces derniers, mais elle peut exercer un contrôle indirect par le biais de politique mettant à contribution les propriétaires dans la gestion de la canopée urbaine.

En terminant, M. Lussier mentionne qu'il existe trois sources d'information et de recherche sur les arbres. La chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu ([CRAUM](#)), à l'Université Laval, la chaire d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy ([CERFO](#)) et finalement, la [chaire CRSNG/Hydro-Québec](#) sur le contrôle de la croissance des arbres, à l'UQAM.

Question et commentaires

M. Beaudoin se sent surtout interpellé par le choix des essences de remplacement qui n'ont pas toute la même valeur ni la même canopée.

M. Lussier considère que ce sont souvent des espèces hybrides parce qu'elles sont plus résistantes aux maladies et aux conditions urbaines. Le second aspect à considérer c'est la disponibilité des espèces chez les fournisseurs. Souvent, c'est cette disponibilité qui détermine le choix des plantations. On peut faire mieux en cette matière.

M^{me} Drury s'interroge sur la durée de vie des arbres récemment plantés sur l'avenue Maguire. Pour M. Lussier, c'est difficile à estimer parce que ce sont des cultivars. Il est plutôt spécialiste des espèces indigènes. Il s'interroge également sur la perméabilité des trous de plantations et sur la proximité des bâtiments par rapport aux plantations. Il existe très peu de littérature scientifique sur les cultivars et leurs besoins.

M^{me} Shee mentionne qu'il est devenu très onéreux d'élaguer les arbres et les propriétaires choisissent parfois de couper les racines ou les arbres eux-mêmes plutôt que de les entretenir. Les aménagements paysagers d'aujourd'hui évitent souvent la plantation de grands arbres pour cette raison. Un programme de subvention pourrait être un incitatif à la conservation ou à la plantation de grands arbres. Elle fait remarquer par ailleurs que les élagages effectués par Hydro-Québec ou par la Ville sont souvent abusifs et constituent de véritables saccages. Il faudrait prendre ces aspects en considération dans la gestion des arbres.

M. Beaudoin observe qu'avec le temps, il devient impossible de planter des fleurs ou de faire certains aménagements en dessous des arbres. C'est un enjeu. Il y a des choix à faire quant aux espèces d'arbres et aux aménagements qu'on veut obtenir à long terme.

M^{me} Garant revient sur les choix qui seront faits pour l'implantation du tramway. L'objectif si elle se souvient bien est de planter 20 arbres pour remplacer un arbre coupé. L'espace sera un enjeu tout comme de déploiement des arbres puisqu'il faudra conserver un espace libre au-dessus du tramway pour le filage. Par ailleurs, plusieurs boisés urbains seront affectés. Avant de couper un arbre, il faudra réfléchir sérieusement aux autres solutions possibles. Comme citoyen, M. Lussier souhaiterait se faire expliquer le plan du tramway pour savoir si les arbres doivent nécessairement être abattus. Il est convaincu qu'il y a de bonnes et de mauvaises façons de faire et qu'une éducation ou une amélioration sont nécessaires.

Le conseil d'administration remercie M. Lussier pour sa très intéressante présentation.

Les charcottes de Sillery

M. Jean-Louis Vallée, président de la Société d'histoire de Sillery, a été invité par M^{me} Shee à faire une présentation sur l'origine et l'évolution des charcottes de la falaise de Sillery.

L'origine du terme remonte au XIX^e siècle lorsque les Irlandais et les Anglais utilisaient le terme « *short cut* » pour désigner les sentiers ou les raccourcis qui traversaient la falaise de Sillery à l'époque du commerce du bois. Le terme a été francisé par les ouvriers francophones qui empruntaient ces sentiers qui reliaient les faubourgs aux anses et aux chantiers navals de

Sillery où, en outre, le bois était équarri avant son transport vers l'Angleterre. Certaines de ces charcottes sont passées à l'histoire comme à l'Anse au Foulon ou sont devenues des voies de circulation modernes comme la Côte à Gignac, la Côte de Sillery ou la Côte Gilmour.



Mais l'usage de sentiers forestiers dans la falaise remonte à des temps bien antérieurs à l'arrivée des premiers Européens si l'on en juge par la découverte d'une sépulture amérindienne du Sylvicole inférieur au milieu de la falaise lors de l'aménagement du boulevard Champlain au tournant des années 1970. Cette sépulture remonterait aux années 3000 avant notre ère. En arrière de la maison des

Jésuites de Sillery, sur [l'avenue du Parc-Beauvoir](#), au lieu-dit de la **Butte aux sauvages** correspond pour sa part à un atelier de taille de la pierre qui daterait des années 1300 de notre ère. Des charcottes permettent encore d'accéder à la butte. Il y a également eu un village sur le haut de la falaise appelé **Tequenonday**, comme le rapporte Jacques Cartier dans son récit de voyage de 1536. On n'a malheureusement pas retrouvé les vestiges de ce village satellite de Stadaconé. Mais tous ces indices laissent à penser que la falaise était déjà sillonnée de sentiers.

À l'époque de la Nouvelle-France, on empruntera vraisemblablement ces mêmes sentiers façonnés au fil des siècles.

Les charcottes font partie du patrimoine immatériel. Elles ont structuré le paysage et organisé la vie économique et sociale à des époques où les déplacements se faisaient principalement à pied. Il est très malheureux qu'il n'y ait pas eu d'archéologie effectuée sur les charcottes à la recherche des vestiges de leur utilisation.

Beaucoup de charcottes ont disparu quand on a grugé la falaise pour y aménager le boulevard Champlain. Il ne reste plus aucune charcotte du côté est de la Côte de Sillery. Pour en trouver, il faut aller du côté ouest, entre l'église Saint-Michel et la Côte à Gignac. Auparavant, on pouvait y voir 4 ou 5 charcottes qui rejoignaient celle du haut de la falaise. Il en reste de moins en moins entre autres parce qu'on a rogné sur le haut de la falaise pour aménager des égouts. Le superbe escalier qu'on a également installé dans la falaise a fait disparaître la charcotte qui s'y trouvait.

Deux charcottes subsistent encore, l'une probablement derrière les habitations Montferrand et l'autre derrière la maison des Jésuites de Sillery, reliant la charcotte des Pères Maristes à celle de la Butte aux Sauvages. Elles sont maintenant peu utilisées.

Les charcottes font partie du patrimoine paysager de Sillery. C'est un élément très caractéristique et il est de plus en plus impossible d'en faire

l'interprétation. Elles sont banalisées et fragilisées et n'ont jamais été répertoriées ce qui constitue une grosse perte.

Questions et commentaires

M^{me} Shee mentionne que sur un [plan de la Ville de Québec de 1879](#) (fichier #34) on peut distinguer deux *hot houses* sur le dessus de la falaise, en avant de Benmore. Ces *hot houses* ou vraisemblablement des *serres chaudes* ou *chauffées* devaient se trouver près d'une charcotte.

M. Vallée mentionne qu'en dépit de l'interdiction de creuser en période hivernale sur le *Site patrimonial de Sillery*, le terrain situé entre Benmore et la falaise a malheureusement été complètement bouleversé cet automne. Il est maintenant quasi impensable d'y faire des fouilles archéologiques ou une lecture du terrain à la recherche de vestiges comme ceux auxquels on fait référence.



Carte, partie : Paroisse Saint-Colomb de Sillery, 1/4 800, 1879.

M^{me} Shee déplore que les prairies qui étaient situées devant les grandes propriétés aient été saccagées.

M^{me} Mercier-Larouche intervient pour dire qu'elle a demandé de l'information à ce sujet. Elle a grandement apprécié la présentation de M. Vallée. Elle suggère de faire une résolution pour donner de la *visibilité aux charcottes*¹. Elle ajoute qu'un effort est fait au municipal, notamment avec la conseillère chargée du patrimoine, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, pour que les questions patrimoniales soient mieux prises en charge.

M. Vallée invite le conseil de quartier et la conseillère du district à une visite guidée du Site patrimonial déclaré de Sillery par la Société historique de Sillery.

22-02-03 Adoption et suivis du procès-verbal du 14 décembre 2021

RÉSOLUTION 22-CA-06

Concernant l'adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021

¹ Proposition de statut, désignation-élément du patrimoine immatériel, MCCQ, 4 pages, 5 sections.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Janet Drury, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2021.

22-02-04 Adoption et suivis du procès-verbal du 11 janvier 2022

En page 6, retirer la phrase qui commence par « On voudrait même que ... ».

RÉSOLUTION 22-CA-07

Concernant l'adoption du procès-verbal du 11 janvier 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Janet Drury, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2022.

22-02-05 Informations de la conseillère municipale

D'entrée de jeu, la conseillère, M^{me} Maude Mercier-Larouche mentionne que le ratio pour la plantation d'arbres dans le contexte du tramway sera bien de 20 pour 1, et non de 2 pour 1, ce qui devrait ajouter 30 000 arbres de plus dans les districts touchés par l'abattage d'arbres. Le plan des plantations n'est pas encore disponible, mais il est certain que la biodiversité en sera un élément important. Il y aura prochainement des séances de participation publique où des plans détaillés et des scénarios seront partagés et discutés avec les citoyens par le département de foresterie urbaine. Il y aura également des capsules hebdomadaires sur différents sujets avec des experts de la foresterie urbaine et du Bureau de projet du tramway. Les dates seront communiquées sous peu.

M^{me} Mercier-Larouche est revenue auprès du conseil de quartier au sujet du 2003, chemin Saint-Louis, des anciennes écuries de Woodfield et du grand terrain vacant de la congrégation des Augustines (informations jointes au [procès-verbal du 11 janvier 2022](#)).

Concernant la maison Bignell, l'amende possible est de 3 750 \$ plus les frais de cour. Le procès a été reporté au 18 mai 2022. Concernant la [Loi 69 sur la protection du patrimoine culturel](#), elle ne pourrait s'appliquer dans ce cas-ci parce que les amendes prévues sont en matière de démolition non autorisée et non pour faute d'entretien. Quant au parallèle possible avec la maison Pollack, le caractère unique de chaque propriété fait en sorte que la situation n'est pas transposable de l'une à l'autre.

M^{me} Mercier-Larouche mentionne que la tournée des conseils de quartier à titre d'interlocuteurs privilégiés débutera prochainement. La première rencontre avec le conseil de quartier de Sillery aura lieu le 8 mars prochain et portera sur les cheminements scolaires. Les rencontres au sujet du tramway débiteront quant à elles à la fin de mars.

En terminant, M^{me} Mercier-Larouche rappelle que les conseils de quartier ont un pouvoir d'initiative leur permettant de réaliser des projets subventionnés intéressant le quartier. Le conseil de quartier s'est impliqué récemment dans un projet de sécurité routière, mais il a déjà réalisé des projets d'initiative par

le passé. M^{me} Bussières a récemment transmis au secrétaire du conseil les critères qui s'appliquent aux projets d'initiative.

VOIR LES COMMENTAIRES REÇUS DE LA CONSEILLÈRE DEPUIS LA DERNIÈRE RENCONTRE EN ANNEXE.

Questions et commentaires

M. Beaudoin se demande si le projet de réaménagement convivial de l'avenue Chanoine-Morel est toujours dans les cartons de la Ville. Il y a eu un atelier de design participatif en 2016 et une autre consultation en 2018 où des commerçants ont émis des réserves sur les stationnements. Le réaménagement devait se faire en 2019, mais cela n'a pas eu lieu. Une résolution a été prise l'année suivante par le conseil de quartier demandant la reprise du projet (20-CA-08, [11 février 2020](#)). Mais la Ville a alors entamé le réaménagement de l'avenue Maguire. Maintenant que celui-ci est terminé, le projet de l'avenue Chanoine-Morel pourrait être mis de l'avant de nouveau. M^{me} Mercier-Larouche indique que si le projet n'est pas inscrit au Plan d'investissement quinquennal (PIQ) pour 2022, il n'est pas prévu cette année. Elle vérifie. M. Beaudoin retrace la documentation sur le projet.

M^{me} Shee s'informe au sujet du faubourg Saint-Michel. M^{me} Mercier-Larouche a eu une discussion à ce sujet la semaine dernière avec M^{me} Bernard du [Comité des citoyens du faubourg Saint-Michel](#). Il y aura une présentation du dossier au conseil d'arrondissement le 18 février. Le sous-comité exécutif en prendra connaissance également. Elle aura plus d'informations à la prochaine assemblée.

M^{me} Garant a eu vent ce matin qu'un appel d'offres pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour le faubourg Saint-Michel a été lancé le 3 février dernier sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), sous le numéro [76761](#). Elle faudrait en savoir davantage. M^{me} Mercier-Larouche s'informerait.

M^{me} Garant poursuit et demande de profiter de l'aménagement promis de la sortie véhiculaire du *Domaine-Sous-les-Bois* vers la rue du Cardinal-Persico et du vaste terrain de l'aréna maintenant délabré pour mettre en pratique la nouvelle politique de l'arbre de la ville de Québec.

Si l'on calcule bien timidement que 15 arbres matures ont été coupés, alors nous pourrions déjà planter un massif de 100 arbres à grand déploiement pour ainsi venir cacher le mur formé par les trois ensembles des copropriétés devant le noyau ouvrier Saint-Michel. M^{me} Gennatas précise même qu'un total de 300 arbres pourraient être déployés selon le calcul suivant : 15 arbres coupés multipliés par 20 arbres à transplanter donnent un total de 300 arbres.

M^{me} Lefebvre ajoute qu'elle voudrait avoir l'échéancier des travaux dès qu'il sera disponible à cause des impacts sur les terrains de tennis.

22-02-06 Questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

22-02-07 Activités et suivis

▪ Assemblée générale et rapport annuel

Une conférence sur les *Mosaïcultures internationales de Québec* prévues cet été au parc du Bois-de-Coulonge pourrait être présentée à l'assemblée générale. M. Trépanier effectuera les contacts nécessaires. La date limite pour la parution dans le dépliant de l'assemblée générale est le 18 février. On pourrait également faire mention dans le dépliant des principales réalisations du conseil de quartier en 2021.

Concernant les élections, les mandats qui se terminent à l'assemblée générale sont ceux M^{me} Garant, M^{me} Kelly, M^{me} Gennatas, M^{me} Lefebvre et M^{me} Drury ainsi que celui de M. Beaudoin.

Les personnes intéressées à se représenter ou à postuler peuvent le faire sur le [formulaire disponible en ligne](#). Les appuis à une candidature peuvent aussi se faire [en ligne](#). Dix appuis par candidat sont nécessaires.

▪ Mobilité et environnement

Sujet non traité durant ce mois.

▪ Urbanisme et aménagement

Avenue Roger-Lemelin

Beaucoup de gens sont excédés par les travaux qui perdurent dans le secteur de l'avenue Roger-Lemelin. Une pétition circule actuellement afin que la sortie des logements en condominiums se fasse plus loin vers l'est dans le but de réduire les allées et venues sur l'avenue Roger-Lemelin.

Des membres soulignent que la circulation est difficile dans tout ce secteur du chemin Saint-Louis, mais également dans le secteur à valeur patrimoniale de Bergerville, notamment le déplacement de poids lourds. Une autre résolution sera soumise à ce sujet lors d'une prochaine assemblée.

M^{me} Mercier-Larouche croit que les urbanistes et les professionnels de la Ville sont compétents malgré les commentaires entendus. Les problèmes perçus doivent être portés à l'attention de la Ville. Une autre opinion énoncée par M^{me} Garant estime que le travail des urbanistes a été entravé par des promoteurs libres d'imposer leurs choix.

Dans tout le site patrimonial, la construction de complexes d'habitation est estimée à 800 condominiums. Ce qui n'est sûrement pas qualifié d'une densification respectueuse. Cette concentration de logements a plutôt détruit la trame urbaine existante des noyaux ouvriers : à titre d'exemple, mentionnons celui de Saint-Michel ou celui du secteur Roger-Lemelin et bientôt celui de Bergerville. C'est un choix politique.

Dans le boisé adjacent à l'avenue Roger-Lemelin, la coupe d'arbres majestueux, dont un magnifique saule pleureur, aurait dû être évitée et le boisé aurait plutôt dû être mis en valeur en canalisant la circulation du *Domaine de Sillery* vers le chemin Saint-Louis plus précisément aux feux de circulation de l'intersection du Maire-Beaulieu/Chanoine-Morel et ainsi

permettre la percée visuelle de l’allée des arbres matures. Un rond-point directionnel aurait pu être aménagé autour de ce saule pleureur à l’entrée de l’ex-propriété des Sœurs Sainte-Jeanne-d’Arc pour séparer les flux de circulation.

La circulation maintenant dense de l’avenue Roger-Lemelin et parfois dans les rues étroites du secteur de Bergerville aurait dû aussi être mieux anticipée par des aménagements routiers qui tiennent compte de cette augmentation de véhicules tout en préservant les percées visuelles.

La résolution est amendée pour ajouter l’idée d’une solution permanente pour améliorer la circulation.

RÉSOLUTION 22-CA-08

Concernant une demande à la Ville pour améliorer la circulation sur l’avenue Roger-Lemelin

VOIR LA RÉSOLUTION EN ANNEXE.

■ Histoire, patrimoine, culture

Maison Bignell – Comme en fait état le procès-verbal du 11 mai 2010, M^{me} Shee précise qu’une subvention de 15 000 \$ a été accordée par la Ville en 2010 pour solidifier les structures internes de la maison Bignell. ([Rapport 2020 du vérificateur général de la Ville de Québec, juillet 2021](#), p. 94).

Dans le cas de la maison Bignell, qui est située dans le site patrimonial déclaré de Sillery et qui a été évaluée de valeur exceptionnelle en 2008, il est connu depuis 15 ans qu’elle est dans un état de vétusté important. Or, bien que quatre avis d’infraction aient été émis entre 2007 et 2009, peu d’actions ont été faites par la Ville entre 2012 et 2018. Malgré tout, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont investi 15 000 \$ en 2010 et 74 000 \$ en 2020 pour faire solidifier l’immeuble et éviter qu’il se dégrade davantage. En février 2021, une lettre de sensibilisation, cosignée par la Ville et le MCC, et un avis d’infraction de la Ville ont été transmis au propriétaire. Ces mesures n’ayant donné aucun résultat, un constat d’infraction lui a été transmis en avril 2021. Selon une évaluation réalisée en 2019 par un architecte et financée par la Ville et le MCC, les travaux nécessaires pour préserver l’immeuble s’élèveraient à plus de 700 000 \$ (voir la figure 1).

Figure 1 – Actions entreprises par la Ville de Québec pour la maison Bignell de 2007 à 2021



Site patrimonial de Sillery – Une rencontre est prévue la semaine prochaine entre la *Coalition pour l’arrondissement historique de Sillery* et la responsable du patrimoine à la Ville, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc. Il y

sera question du développement et de l'avenir du site patrimonial. M^{me} Shee souhaiterait qu'on partage une vue d'ensemble des projets immobiliers à venir et de leurs impacts sur la circulation déjà difficile dans le secteur. L'information doit circuler et un dialogue franc doit s'établir pour qu'on puisse encadrer les interventions sur le site patrimonial de Sillery.

- **Communautaire, parcs et loisirs**

M^{me} Lefebvre a reçu une réponse de la Ville concernant la résolution 21-CA-41 du conseil de quartier datant du [14 septembre 2021](#) et appuyant la demande de l'*Association Tennis Sainte-Foy-Sillery* pour l'ajout des terrains de tennis supplémentaires dans le quartier. La Ville a fait savoir au début janvier qu'il en coûterait 331 000 \$ pour installer d'un terrain en terre battue au parc Falaise, mais compte tenu des coûts supplémentaires qu'engendrerait notamment la préservation des arbres à proximité du terrain, la Ville n'est pas prête à donner suite.

M^{me} Lefebvre ajoute qu'une demande a été faite à la Ville en septembre dernier pour recevoir le « *top ten* » à la fin d'avril afin de préparer les terrains en terre battue aussitôt que la saison le permettra et de s'assurer ainsi que tout soit prêt pour offrir les cours de tennis à la mi-mai et de permettre aux joueurs d'exercer leur sport le plus tôt possible dans la saison. Aucun retour sur la demande n'a été fait par la Ville à part un accusé de réception. Il semble que ce soit plus difficile d'avoir un suivi des demandes depuis que le service de demandes de réservations des équipements et du matériel est centralisé. M^{me} Mercier-Larouche va questionner les répondants à la Ville à ce sujet.

22-02-08 Fonctionnement

- **Secrétariat**

Les réponses obtenues de M^{me} Mercier-Larouche suite à la précédente assemblée sont jointes au procès-verbal en cours...

VOIR LES RÉPONSES DE LA CONSEILLÈRE EN ANNEXE.

... ainsi que des commentaires de citoyens/citoyennes.

VOIR LES COMMENTAIRES DE CITOYENS/CIToyENNES EN ANNEXE.

La réponse de la Ville reçue le 26 janvier concernant la résolution 21-CA-44 datant du [12 octobre 2021](#) est jointe en annexe du présent procès-verbal. Compte tenu de l'heure avancée, cette réponse sera examinée lors d'une prochaine assemblée.

VOIR LA LETTRE EN ANNEXE.

- **Trésorerie**

Le solde du compte courant au 31 janvier 2022 est de 1 438,79 \$ et le solde du compte de sécurité routière de 293,21 \$.

Le chèque de 1 150 \$ de la Ville pour le budget de fonctionnement a été encaissé.

RÉSOLUTION 22-CA-09

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 février 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 février 2022.

- **Documentation**

Aucun point à traiter.

22-02-09 Divers

Aucun point à traiter.

22-02-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. La prochaine assemblée aura lieu le 8 mars 2022.

M^{me} Hélène Garant

Présidente

M. Luc Trépanier

Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2022\02 PVCQS-2022-02-08 CA-2_projet non_adopté.docx

Annexe
Résolution



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la deuxième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **8 février 2022** à 19 h, en visioconférence.

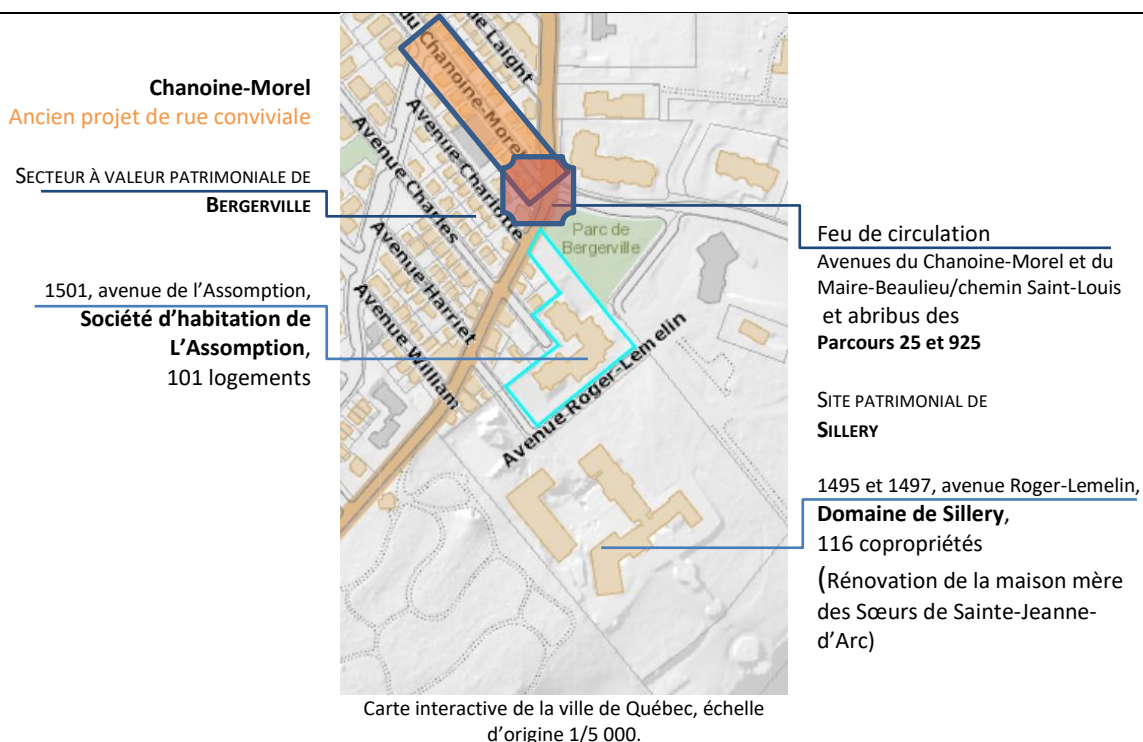
AMENAGEMENT

SECTEUR DE L'AVENUE ROGER-LEMELIN/L'AVENUE DE L'ASSOMPTION

- Site patrimonial déclaré de Sillery –

- Secteur à valeur patrimoniale de Bergerville -

RÉSOLUTIONS 21-CA-08



ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sécurité des citoyennes et citoyens sur les voies publiques (l'avenue Roger-Lemelin) et privées (avenue de l'Assomption).

ATTENDU QUE le secteur de l'avenue Roger-Lemelin subit depuis plusieurs années les répercussions des travaux de reconversion de trois phases du Domaine de Sillery.

ATTENDU QUE les citoyens subissent les contraintes de la venue des véhicules des travailleurs des corps de métier associés aux travaux de rénovation ainsi que ceux des nouveaux arrivants de ce vaste chantier.

ATTENDU QUE les activités de construction entraînent des répercussions permanentes sur le boisé urbain résiduaire par de nombreux abattages d'arbres majestueux.

ATTENDU QUE les plaintes répétées des résidents n'ont pas eu d'écho au conseil d'Arrondissement.

Il est proposé par : M^{me} Janet Drury

Et appuyé par : M^{me} Mary Shee

IL EST RÉSOLU DE;

- Demander à la Ville d'initier, dès maintenant, un plan d'ensemble, enfin de maximiser la circulation, de façon permanente, de tous les citoyens et citoyennes de secteur, autant ceux de la Société d'habitation de L'Assomption (101 logements) que ceux du Domaine de Sillery (116 copropriétés) et de privilégier les plantations d'arbres.
- Suggérer à la Ville l'obligation du virage seulement à droite sur l'avenue Roger-Lemelin à la sortie des stationnements du Domaine de Sillery.
- Suggérer à la Ville de réserver, du côté ouest, de l'avenue Roger-Lemelin le stationnement sur rue aux résidents et résidentes limitrophes.
- Suggérer à la Ville la possibilité de conserver les voies bidirectionnelles de l'avenue Roger-Lemelin et par le fait même repenser la circulation piétonne, automobile et cycliste de ce secteur, entre les avenues Roger-Lemelin et du Maire-Beaulieu en site patrimonial déclaré et en secteur à valeur patrimoniale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M^{me} Renée Desormeaux, directrice, Culture, patrimoine et relations internationales
M. François Trudel, directeur, Planification de l'aménagement et de l'environnement
M. Marc Des Rivières, directeur, Transport et mobilité intelligente

M^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.
Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Hélène Garant

Présidente

8 février 2022

Date

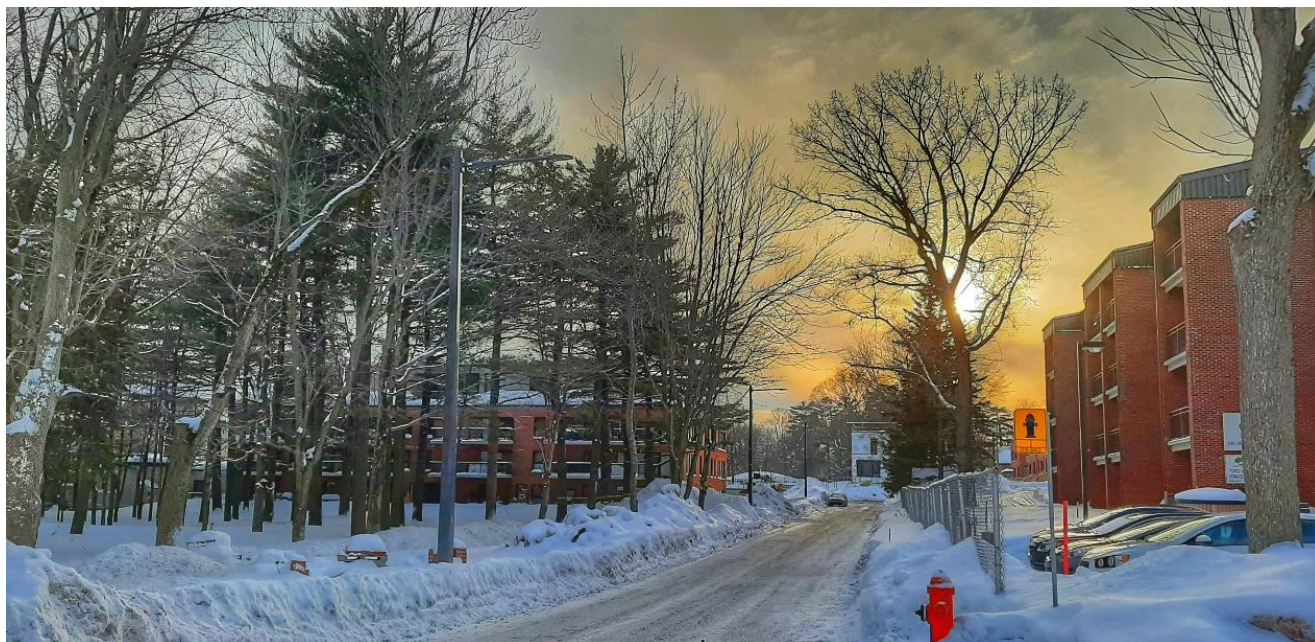


Photo :LT, 7 février 2022.

L'avenue Roger-Lemelin, sortie Est. À gauche, ancien boisée résiduaire des Sœurs Sainte-Jeanne-d'Arc.

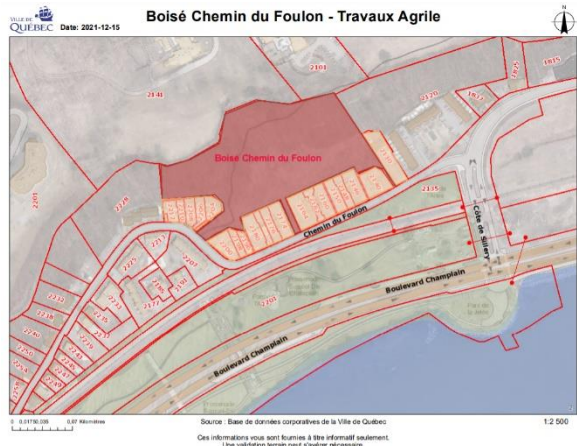
Information reçue après la rencontre du 11 janvier et avant celle du 8 février 2022.

Commentaires de la conseillère

DOSSIER, ABATTAGE DES FRÊNES ET RENOUÉE DU JAPON

Bonjour,

Pour faire suite à votre précédent courriel adressé au Conseil de Quartier Sillery, voici les informations que j'ai recueillies pour vous !



Dans le cadre de travaux en lien avec le programme d'atténuation des impacts liés à l'agrile du frêne, il y a coupe d'arbres dans le boisé du Chemin du Foulon (plans de localisation en p. j.). Ces travaux permettent de sécuriser les aménagements liés au boisé, les lieux publics à proximité et les propriétés avoisinantes. Les travaux visent à sécuriser les lieux par rapport à la chute de branches ou de troncs de frênes attaqués par l'agrile. L'analyse des interventions requises a été faite par les spécialistes de la division de la foresterie urbaine et de l'horticulture.

Les troncs des arbres à abattre sont marqués de manière bien visible à la peinture et des affiches informatives sont installées pour chacun des sites. Un avis a été diffusé aux agents de relation avec la clientèle pour répondre à d'éventuelles questions qui

seraient acheminées au 311. De plus, des avis ciblés ont été envoyés aux propriétaires riverains de ces boisés afin de les informer de la situation (propriétés identifiées en orange sur les plans de localisation en p. j.).

Lorsque nécessaire, une plantation de naturalisation sera effectuée cette année dans le boisé, toujours sous la responsabilité de la division foresterie urbaine et horticulture. Ces travaux seront effectués afin de permettre de reconstituer rapidement et de maintenir un couvert forestier aux endroits qui ne sont pas suffisamment régénérés naturellement par les arbres d'autres essences laissés sur pied. Lorsque la régénération en essences intéressantes est suffisante et que le frêne représente seulement une petite proportion des arbres présents dans le boisé, il ne sera pas nécessaire d'effectuer des travaux de plantation suite aux coupes de frênes. La régénération en place et les arbres matures restants seront en mesure de reconstituer rapidement et de maintenir les effets bénéfiques de la canopée sur la qualité de vie des citoyens.

L'équipe de la foresterie urbaine et horticulture suit de près les plantes exotiques envahissantes et pose des actions lorsque nécessaire. Ils ont fait une page sur le site Web de la Ville à cet effet.

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/arbres-plantes/plantes-nuisibles-et-dangereuses/index.aspx>

Par conséquent, je vous rappelle qu'en tout temps vous pouvez signaler la présence de *Renouée du Japon* ou contacter l'équipe de la foresterie urbaine et l'horticulture via le 311.

Au plaisir et bon weekend!

21 janvier 2022

DOSSIER, CIMETIÈRE SAINT-PATRICK, 1601, CHEMIN SAINT-LOUIS

Bonjour Mme Garant,

Pour faire suite à la question posée précédemment en CQ concernant les écuries de Woodfield, je viens de recevoir a confirmation qu'aucun permis de construction n'a été délivré dernièrement pour la propriété sise au 1601, chemin Saint-Louis.

Merci de faire suivre à vos collègues administrateurs et bonne journée à vous !

Cordialement,

2 février 2022

DOSSIER, ANCIENNE PROPRIÉTÉ DES AUGUSTINES, 2201-2211, CHEMIN SAINT-LOUIS

Bonsoir Mme Garant,

Je viens d'avoir une autre information concernant la précédente question posée en CQ Sillery en lien avec le terrain vacant (qui appartient apparemment au propriétaire du Massif). En réalité, depuis la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment en 2019, aucun nouveau permis n'a été délivré pour cette propriété.

La zone autorise les usages suivants : logement, habitation avec services communautaires, équipement culturel et patrimonial, établissement de santé avec hébergement.

Si j'ai d'autres informations qui viennent à mon attention, je pourrai vous en informer assurément !

Merci de faire suivre aux administrateurs et bon weekend.

4 février 2022

Maude Mercier Larouche

Conseillère municipale – District de Saint-Louis-Sillery

Commentaires de citoyens et de citoyennes

CONTRÔLE DE LA RENOUÉE DU JAPON

Bonjour Mme Bucica,

Mon nom est Patrick Beauchesne est je réside au 2120 chemin du Foulon.

J'ai bien remarqué le marquage des frênes d'Amérique sur le chemin du Foulon et spécifiquement près des escaliers récemment construits derrière les résidences.

Je comprends bien cette campagne d'éradication associée au contrôle de l'Agrile du frêne.

Ma préoccupation est qu'avec l'ouverture de la canopée suite à l'abattage, l'ensoleillement et le réchauffement du sol favoriseront la prolifération rapide de l'espèce exotique envahissante qu'est la renouée du Japon et qui est fortement présente dans au moins 3 secteurs de la falaise.

Ma question: est-ce que la ville compte assortir des mesures d'élimination et de contrôle de la renouée du Japon suite à l'abattage des frênes d'Amérique dans le secteur des nouveaux escaliers derrière le chemin du Foulon ?

PS: ces escaliers sont magnifiques! quelle belle infrastructure d'accès à un milieu naturel en zone urbaine. Bravo à la ville pour ce legs aux citoyens de Québec.

Cordialement,

Patrick Beauchesne

12 janvier 022

ACCESSIBILITÉ DE L'ESCALIER EN CONSTRUCTION

Bonjour, je devais assister au Conseil de quartier de Sillery d'hier, mais j'ai eu un empêchement personnel. Voici le point que je souhaitais amener :

Je demeure sur le chemin du Foulon et un escalier a été construit par la Ville derrière chez-moi, permettant de monter la falaise. Durant plus d'une centaine d'années, c'était un sentier qui y était présent, mais il était rendu en mauvais état et dangereux. Cet escalier est une réelle bonification pour améliorer la qualité de vie, l'invitation à bouger, mais surtout, elle permet aux enfants résidant dans le secteur d'aller à l'école à pied de façon sécuritaire.

Toutefois, la Ville a barré l'accès, car les travaux ne sont pas finalisés, alors qu'avec le sentier, nous pouvions l'emprunter quatre saisons. Or, malgré que les travaux ne soient pas finalisés, il pourrait déjà être accessible, car il est pratiquement terminé. D'ailleurs, bon nombre de citoyens l'empruntent déjà, car il y a un besoin de voyager du bas de la falaise au haut de cette dernière. Ce n'est pas pour rien qu'il y avait un sentier depuis plus d'une centaine d'années à cet endroit.

Je voulais donc m'assurer que cet escalier ne soit plus barré et demeure accessible quatre saisons. Si le déneigement de cet escalier est un enjeu pour la Ville qui n'a pas les budgets requis à cette fin, bon nombre de citoyens seraient prêts à la déneiger bénévolement et j'en fais partie.

Puisque le sentier n'est plus accessible depuis deux ans, mes enfants doivent emprunter la côte de Sillery et traverser un secteur au bas de la côte très achalandé le matin. Ma fille s'est d'ailleurs fait frapper par une voiture et elle a dû être hospitalisée, on a craint un moment pour une hémorragie au cerveau. Elle va bien maintenant et elle s'est relevée d'une grave commotion.

Je vous prie donc de considérer ma demande et je félicite la Ville de cette initiative qui sera très appréciée par tous les citoyens. Je m'engage à faire valoir ce bon coup de la Ville.

Isabelle Tessier

12 janvier 2022

Lettre reçue

Ville de Québec, 26 janvier 2022

De : Dan Genest, directeur du Bureau de projet du tramway de Québec.



Bureau de projet du tramway de Québec

Québec, le 6 janvier 2022

Madame Hélène Garant
Présidente du conseil de quartier de Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Réponse à la résolution 21-CA-44

Madame Garant,

Par la présente, je désire vous confirmer la réception de la résolution 21-CA-44 acheminée le 9 novembre dernier concernant l'impact du tramway projeté sur la canopée et autres considérations.

Tout d'abord, la Ville de Québec a retenu le tramway comme étant le mode structurant le plus adapté grâce à sa capacité, son confort et sa performance. Il sera la colonne vertébrale du réseau de transport en commun de l'agglomération. Au cours des années, les analyses ont reconfirmé ce choix de mode de transport pour répondre aux besoins de Québec. De plus, le travail de conception des 24 derniers mois a permis de compléter la configuration du tracé de manière à relier entre eux les secteurs qui génèrent le plus de déplacements. Il offrira ainsi une solution adaptée aux besoins des voyageurs, sans cesse plus nombreux, qui se déplacent vers les grands pôles d'emplois, de résidence, d'études et de services. La dynamique et la hausse des déplacements sur le territoire sont à la base du projet.

Il permettra aussi aux citoyens provenant des zones périphériques d'intégrer le réseau de transport en commun avant de pénétrer dans les zones à forte congestion et ce, par différents moyens (Parc-O-Bus, eXpress, Métrobus, tramway).

La localisation optimale et le choix des types de stations ont également été raffinés. Ainsi, les usagers bénéficieront d'un service fiable, régulier, accessible et confortable qui constituera le cœur d'un vaste réseau de transport en commun revu et bonifié.

Afin d'assurer la fiabilité du service, le tramway circulera sur une plateforme lui étant entièrement dédiée. Cette mesure lui évitera ainsi la congestion et empêchera que des véhicules s'immobilisent dans sa voie comme cela peut être le cas actuellement pour les autobus.

Ainsi, afin de limiter les interactions entre le tramway et les autres modes de transport, la plateforme sera surélevée d'une quinzaine de centimètres, soit moins qu'un trottoir conventionnel. Cette mesure, qui est habituelle dans les projets de tramway en milieu urbain, vise principalement à améliorer la sécurité, la fiabilité et la vitesse du tramway. Toutefois, aux carrefours traversants et aux traverses piétonnes, la chaussée rejoint en hauteur la plateforme.

226-825, boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2J 0B9 Téléphone : 418 641-6661
ville.quebec.qc.ca @villequebec

L'expérience d'autres villes disposant d'un tramway démontre que le risque de collisions augmente lorsque le tramway circule au même niveau que la chaussée, de même que les situations où les voies de tramway se retrouvent entravées par d'autres véhicules.

Il importe de souligner que la plateforme sera franchissable : un grand nombre d'intersections seront aménagées afin de permettre une traversée sécuritaire des voitures, des cyclistes ou des piétons. De plus, la hauteur réduite de la plateforme permet également aux véhicules d'urgence de la traverser aisément en cas de besoin.

En hiver, la plateforme restera dégagée grâce au passage en continu des rames de tramway sur les rails et ce, pour la grande majorité du temps. Lors de fortes précipitations, de l'équipement spécialisé sera utilisé pour dégager le réseau et ainsi assurer la fiabilité du service. Aussi, les rails situés vis-à-vis les aiguillages seront chauffés afin que l'on puisse s'assurer de leur fonctionnement en tout temps et à distance. Toutefois, lors de situations exceptionnelles (exemple : verglas), il pourrait être envisagé de faire circuler le tramway la nuit afin de maintenir des conditions d'exploitation optimales. Cette action évitera les mauvaises surprises lors du premier passage régulier du tramway en matinée.

Les façons de faire en conditions hivernales sont éprouvées. À titre d'exemple, le tramway d'Helsinki est en mesure de dégager les rails par lui-même lors de chutes de neige allant jusqu'à 40 cm.

En ce qui concerne la foresterie urbaine, sachez que la priorité de la Ville est la protection des arbres lors des travaux. Plusieurs mesures sont prises en amont pour maximiser la protection : inventaire terrain afin de recenser les arbres et leur état en plus d'identifier les arbres d'intérêt pour la conservation, sondages pour mieux comprendre la localisation des systèmes racinaires et définir des zones de protection. Lorsque cela était possible, la conception a été ajustée et optimisée pour permettre la protection, par exemple en réduisant certaines infrastructures, en modifiant des plans souterrains ou en proposant des méthodes spécifiques pour la réalisation des travaux. Aussi, la Ville s'entoure d'experts pour parfaire ses connaissances quant à la protection des arbres lors de grands chantiers.

Trois causes principales peuvent mener au retrait d'un arbre : la nouvelle géométrie routière ou l'ajout d'une infrastructure (comme une station) peuvent empiéter sur un arbre ou se situer trop près de celui-ci pour être en mesure de le conserver, le dégagement requis pour la partie aérienne qui nécessite un élagage important de l'arbre et engendrerait inévitablement son dépérissement rapide, et les infrastructures souterraines et les excavations en profondeur dont les impacts peuvent affecter les systèmes racinaires. Les travaux peuvent générer une instabilité de l'arbre et un risque pour les travailleurs tout en entraînant un dépérissement rapide de l'arbre en cas d'atteintes importantes aux racines.

Mais si un abattage est requis, la Ville s'engage à compenser chaque arbre retiré dans le cadre du projet de tramway par la plantation de vingt nouveaux arbres (dans l'emprise immédiate du tramway et dans les quartiers traversés par celui-ci). À ceci s'ajoute une stratégie de végétalisation qui contribuera à la signature du tramway au cœur de notre belle ville. Au total, la Ville a un objectif de planter 130 000 nouveaux arbres d'ici 2029 sur tout son territoire avec comme priorité de verdir d'abord les quartiers traversés par le tramway et les quartiers centraux. Au final, il y aura donc plus d'arbres après l'arrivée du tramway que maintenant!

En terminant, je vous invite à consulter le [document de présentation](#) des quartiers de Saint-Sacrement et de Sillery pour en apprendre davantage sur l'insertion du tramway près de chez vous.

En espérant que cela répond à vos préoccupations, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Dan Genest
Directeur
Bureau de projet du tramway de Québec